

PRIMER CONGRESO DE LAS NACIONES UNIDAS EN MATERIA
DE PREVENCION DEL DELITO Y TRATAMIENTO DEL DELINCUENTE
GINEBRA, 1955

P E R S O N A L

SELECCION Y FORMACION DEL PERSONAL PENITENCIARIO
EN COLOMBIA

por Jorge E. Gutiérrez Anzola,
Director del Instituto de Ciencias Penales y Penitenciarias,
Profesor de Derecho Penal, Universidad de Bogotá



NACIONES UNIDAS

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.
A French summary of article is attached.

RESUME

Pour qu'un système pénitentiaire fonctionne bien, le recrutement et la formation du personnel pénitentiaire doivent se faire avec soin. Si cette première condition n'est pas remplie, il est vain de chercher à réadapter le délinquant ou à lutter contre l'impunité, la récidive ou la criminalité en général, qui sont la conséquence indirecte d'une mauvaise administration pénitentiaire.

En effet, une loi de caractère technique, établie conformément aux principes de la science pénitentiaire, n'est d'aucune utilité si les personnes appelées à exercer les fonctions pénitentiaires en ignorent l'objectif primordial; cet objectif, ainsi qu'on l'a dit, est la réadaptation du délinquant par le travail, l'éducation et la discipline.

Il existe en Colombie une loi, ou code, relative aux prisons et autres établissements pénitentiaires, dont on pensait qu'il suffisait de l'adopter pour réaliser la réforme de l'administration pénitentiaire. Son inefficacité a été manifeste au cours des vicissitudes de notre histoire politique. Sur le plan matériel, à quelques rares exceptions près, les établissements destinés à l'internement de personnes détenues en exécution d'une condamnation ou d'une mesure de sûreté, ne sont pas adaptés à leur objet, comme c'est aussi le cas dans d'autres pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Ces déficiences sont dues à l'absence d'une organisation scientifique visant à établir dans chaque pays un système pénitentiaire conforme aux conditions culturelles, sociales et géographiques, ainsi qu'au défaut des ressources financières nécessaires.

Malgré toutes les circonstances adverses que nous venons de mentionner, il faut signaler deux faits qui pourront, à l'avenir, avoir une grande importance pour la transformation des établissements pénitentiaires en Colombie et pour la réadaptation du détenu.

En premier lieu, le gouvernement actuel, qui n'ignore pas la gravité de tous ces problèmes, y porte un grand intérêt et fait des efforts considérables pour les résoudre de façon définitive. Par conséquent, on a affecté des crédits budgétaires à la création d'ateliers dans les établissements existants afin d'employer les détenus à de petits travaux à l'intérieur des prisons.

Une commission pénitentiaire a établi les principes fondamentaux applicables à la création d'écoles pénitentiaires destinées à la formation du personnel de surveillance.

En second lieu, l'Institut des sciences pénales et pénitentiaires effectue des travaux de recherche afin de bien déterminer et d'examiner en particulier chacun des problèmes qui se posent dans ce domaine. Les différentes divisions de l'Institut ont organisé pour l'examen de ces problèmes plusieurs groupes de travaux dirigés par des professeurs de faculté; elles pourront ainsi soumettre bientôt à l'examen du gouvernement les résultats de leurs recherches et proposer les solutions et les remèdes les plus appropriés.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.